

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Aluminium Pichney Site inspecté : Usine Aluminium pichney Date de l'inspection: 15/03/2013

Constat de l'Inspecteur : Antoine

Abusos d'autoritat, corrupció i organisme legal (memes
comissions) que controlaven i manipulaven
els organitzats.

Ecart aux dispositions de : chapitre 33 Ap 30/03/2011
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Recognisable types

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le tableau sera complété et envoyé immédiatement.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

l'écart sera solde à bon de la reçus du billetier.

L'Inspection le : 15/05/2013

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : *Manufrance Béthune (Ardennes)* Site inspecté : *Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ardennes* Date de l'inspection: *12/03/2013*

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

Vitence d'un émissaire "chaudière 3" < 8 m/s. [Raport
Secteur du 7/10/2013. Vitence = 6,6 m/s.]

Ecart aux dispositions de : *Arr. 4.4.4.4 AP 4/106 (2001)*
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

Bellamy

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Brigitte
Responsable HSE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Voir note Technique jointe.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

L'Inspection le : *15/05/2013*Fiche soldée le : *15/05/2013 (cf. note bch. au verso)*

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

Site inspecté :

Date de l'inspection:

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

et absence de mesure
 Absence de transmission d'un rapport trimestriel en 2012.
 (sur les 4 demandés), fact n° 3.

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Article 4.3.1.7 AP du 7/08/2001

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature


Responsable FISE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Il y a eu un dysfonctionnement dans la réalisation du contrat de contrôle des émissaires canalisés par l'année 2012, nous le regrettons.

L'organisation du contrat a été faite dans le cadre de l'appel d'offre en cours. Donc suivant, les supports seront transmis trimestriellement.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Seu soldé fin 2013 sur 4 appels brevus pour chaque
 four + chauffées.

L'inspection le : 15/05/2013

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

Site inspecté :

Date de l'inspection:

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

La validation des emprises des permis totale et partielle
fini P710, n'a pas été réalisée (en cours) à échéance
demandée : 3/03/2012 + 3 mois = 3/06/2012.

Ecart aux dispositions de : Article 9.2 AP 3/03/2012.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Responsable HSE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Un appel d'offre relatif à l'évaluation des pouvoirs diffusa a été lancé en juillet 2012.
La prestation a débuté le 1er Avril 2013.

Il s'avère que la disponibilité des équipements de mesure, les conditions météorologiques et la complexité du sujet rend le travail plus important et plus long que prévu.

À ce jour, la phase d'évaluation qualitative est terminée

la phase d'évaluation quantitative est terminée

la phase de modélisation est en cours de validation.

Le rapport final sera transmis par le 16 juillet 2013.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Seu soldé à la réception du rapport.

L'Inspection le : 17/05/2013

□ Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Aluminium Pechiney Site inspecté : Usine de Gardanne

Date de l'inspection: 13/03/2013

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur : L'ARTICLE 8.1 DE L'AP DU 03/08/2012 PREVOIT QUE LES SEUILS DE PLAQUETTES POURRONT ETRE ABAISSES EN FONCTION DES RESULTATS DE L'ETUDE DEMANDEE A L'ARTICLE 8.12 DE L'AP DU 30/09/2011. L'ARTICLE 8.1.2 DE L'AP DU 30/09/2011 PREVOIT QUE L'EXPLOITANT REMET AVANT LE 31/01/2012 UNE ETUDE POUR DETERMINER LES VALEURS DES RETOMBES DE POUSSIERES QUI SERAIENT EN ADEQUATION AVEC LES VALEURS OMS.

CETTE ETUDE N'A PAS ETE REMISE.

SI L'EXPLOITANT ESTIME QU'IL N'Y A PAS DE CORRELATION ENTRE LES RETEOMBES DE POUSSIERES ET LES VALEURS OMS, CHARGE A LUI D'EN APPORTER LA PREUVE SCIENTIFIQUE.

Ecart aux dispositions de : art 8.1.2 de l'ap du 30/09/2011 et art.8.1 de l'ap du 03/08/2012

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable HSE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Dans l'étude demandée à notre producteur, une modélisation des dépôts de PM10 est prévue dans la zone des plaquettes de mesure de dépôts des poussières sedimentaires.

Quand l'étude sera finalisée, nous serons en mesure de conduire ou non à la possible corrélation entre les différents mode de mesure.

Dans la mesure où l'étude ne sera disponible qu'en juillet 2013, nous remettions la conduite de l'étude comparative sur les méthodes de mesure en Septembre 2013.

En pièce jointe une publication issue du projet PILOTES dans laquelle il est mentionné que pour les PM10 : "le site de l'usine n'est pas beaucoup plus élevé que pour les autres sites"

"on constate que les fractions mesurées d'aluminium..., diminuent avec la hauteur de surface"

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Ne sera validé qu'à réception de l'étude en Septembre 2013

L'Inspection le : 15/07/2013

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Aluminium Pechiney Site inspecté : Usine de Gardanne Date de l'inspection: 13/03/2013

INSPECTION

Constat de l'inspecteur : LE PLAN D'ACTION DETAILLANT LES ZONES A TRAITER ET LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE (art.9.1 de l'ap du 03/08/2012) n'a pas été remis à l'échéance demandée (03/08/2012 + 4 mois = 03/12/2012)

Ecart aux dispositions de : art.9.1 de l'ap du 03/08/2012
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Responsable HSE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Compte tenu de la complexité du sujet, comme indiqué pour l'écart n°4, nous n'avons pas été en mesure d'établir un plan d'action.

Il sera établi à l'issue de l'étude d'évaluation et communiqué pour Novembre 2013.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

sera soldé à réception de l'étude.

L'Inspection le : 15/10/2013

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°

7

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Aluminium Pechiney Site inspecté : Usine de Gardanne Date de l'inspection: 13/03/2013

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur : L'ETUDE DEMANDEE A L'ARTICLE 2 DE L'AP DU 03/08/2012 (MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE UNIQUEMENT DU COMBUSTIBLE GAZEUX) PREVUE POUR ETRE REMISE LE 03/02/2013 (03/08/2012 + 6 MOIS, art.3 de l'ap du 03/08/2012) N'A PAS ETE REMISE.

Ecart aux dispositions de : art.3 de l'ap du 03/08/2012

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable HSE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Pour rappel, seules les chaudières 2 et 3 peuvent fonctionner au gaz.

Après échec, et dans le cas d'une présence d'un pie de pollution en particules fines, nous sommes en mesure de faire fonctionner les chaudières 2 et 3 au gaz.

Un délai de grâce d'une heure est nécessaire.

Cette mesure est applicable dès maintenant.

Ce type de fonctionnement peut être utilisé jusqu'à trois jours par an.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

Seulement à réception d'un courrier officiel.

L'Inspection le : 15/05/2013

Fiche soldée le :

DREAL